

Soleure/Berne, le 16 novembre 2012, Communiqué de presse :FROMARTE prend position pour politique agricole 2014–2017

Politique agricole 2014–17: les principales revendications des artisans suisses du fromage sont satisfaites

Les artisans suisses du fromage ont pris acte, avec grande satisfaction, de la décision du Conseil national, soutenue par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, d'inscrire dans la loi sur l'agriculture le supplément pour le lait transformé en fromage de 15 cts/kg et la prime de non-ensilage de 3 cts/kg. De plus, la proposition de FROMARTE d'introduire un seuil minimal de matière grasse pour l'obtention des suppléments figure dans le projet de loi. La possibilité de ne plus attribuer les suppléments de prix aux fromages maigres renforcera à la fois la crédibilité et l'efficacité du système.

L'enveloppe financière globale entérinée par le Conseil national pour les années 2014–2017 devrait permettre, d'une part, de maintenir les crédits alloués à Switzerland Cheese Marketing SA pour la promotion des ventes de fromage et, d'autre part, de financer les suppléments de prix (15.0 et 3.0 centimes) inscrits dans la loi. Les principales revendications de FROMARTE sont ainsi satisfaites. En envoyant des signaux clairs, les autorités politiques confirment leur volonté de soutenir les fromageries artisanales qui contribuent, de manière prépondérante, à la mise en valeur décentralisée du lait. De son côté, la branche fromagère helvétique mettra tout en œuvre pour augmenter ses parts de marché en offrant des spécialités fromagères d'une qualité et d'une diversité remarquables.

FROMARTE revendique une stricte égalité de traitement en matière d'aides à l'investissement entre les fromageries privées et les fromageries appartenant aux agriculteurs

Les fromageries privées des régions de plaine restent actuellement exclues des crédits à l'investissement de la Confédération. Il en résulte une évidente distorsion de concurrence en faveur des fromageries appartenant aux producteurs de lait. Ce problème doit être réglé une fois pour toutes. La pratique des aides publiques à l'investissement étant largement répandue dans l'Union européenne, FROMARTE revendique une stricte égalité de traitement qui passe non par la suppression des aides en faveur de l'agriculture, mais par une extension de l'octroi des crédits d'investissement aux fromageries privées sises en plaine. Une demande de modification de la loi sur l'agriculture allant dans ce sens a été déposée dans le cadre de la discussion PA 2014-17. Nous espérons vivement que cette inégalité de traitement soit rapidement corrigée.

Les nombreux projets de fromagerie réalisés et/ou prévus avec un financement public massif mettent en péril le statut des acheteurs de lait indépendants

L'écart de prix entre le lait d'industrie et le lait de fromagerie ainsi que la nouvelle politique régionale initiée par la Confédération sont à l'origine de nombreux projets de construction de nouvelles structures de transformation de lait. Plusieurs exemples démontrent que ces nouvelles fromageries, largement financées par de l'argent public, se retrouvent en concurrence directe (mêmes produits, mêmes clients) avec des fromageries artisanales privées, établies de longue date et n'ayant bénéficié d'aucun financement public. Cette distorsion de concurrence met en péril le statut d'acheteur de lait indépendant.

Les artisans fromagers suisses défendent la liberté de commerce et acceptent les règles du marché et de la concurrence. Cependant, face à cette évolution problématique, les intérêts légitimes et vitaux des acheteurs de lait privés sont en jeu. Aussi, nous invitons instamment les pouvoirs publics à veiller à ce que toute nouvelle structure de transformation de lait bénéficiant d'un financement public respecte strictement la neutralité concurrentielle. Il n'est pas acceptable de compromettre l'existence de fromageries privées, établies de longue date et ayant fait leur preuve, par la construction parallèle de nouvelles structures largement financées par de l'argent public.

Informations aux rédactions :

De plus amples informations sont disponibles auprès du directeur de FROMARTE, Jacques Gygax, en écrivant à l'adresse jacques.gygax@fromarte.ch ou en téléphonant au 079 209 41 49.

FROMARTE Artisans suisses du fromage, en tant que fédération des artisans suisses du fromage, regroupe quelque 550 fromageries et représente une part de marché d'environ un tiers de la transformation de lait, deux tiers de la production de fromage suisse et 80 % des exportations de fromage.